

POUVOIR, GÉOGRAPHIE DE L'HABITAT ET TOPOGRAPHIE URBAINE EN POUILLE SOUS LE RÈGNE DE FRÉDÉRIC II

Je remercie vivement le président et le secrétaire de la Società di Storia Patria per la Puglia qui ont bien voulu m'inviter à participer aux "Giornate Federiciane" d'Oria. Après avoir présenté à Bari un rapport sur l'administration du territoire, je me propose ici de voir concrètement, dans le cadre de la région que je connais le mieux, comment les transformations du pouvoir à l'époque frédéricienne, c'est-à-dire essentiellement depuis les années 1220, se sont traduites à la fois par des modifications, voire une nouvelle typologie, de l'habitat et aussi, dans une mesure variable selon les lieux, par une nouvelle topographie urbaine.

Quelques remarques préliminaires s'imposent. C'est sous Frédéric II que le terme *Apulia* prend (ou reprend) un sens administratif précis: la région comprend les quatre provinces de Capitanate, Terre de Bari, Terre d'Otrante et Basilicate; à partir des années 1230, des fonctionnaires impériaux, comme les *magistri procuratores demanii* ou les *provisores castrorum* couvrent toute la région à la fois. Mais celle-ci n'est évidemment pas homogène. Au début du XIII^e siècle y coexistent des zones très densément peuplées (la côte moyenne de Barletta à Bari, le Salento méridional) et des secteurs moins humanisés. Les hautes Murge septentrionales sont presque complètement vides; il en va de même des Murge méridionales (l'actuelle "Murgia dei Trulli") dont le peuplement ne commence guère qu'à l'époque moderne. L'isthme qui sépare Tarente de Brindisi constitue une zone de peuplement assez lâche. Quant au Tavoliere, dont la colonisation n'a commencé qu'au XI^e siècle, il est certes largement mis en valeur vers 1200; mais sa population est encore assez faible; une bonne partie de celle-ci habite de petites agglomérations ouvertes ou, du moins, peu fortifiées (*casalia*), fondées depuis la fin du XI^e siècle, en particulier par des établissements

religieux. C'est de cette dernière région encore peu peuplée et aux habitats mal cristallisés que Frédéric II, qui apprécie la *loci precipua amenitas*¹, décide de faire sa principale résidence. Il y vient pour la première fois en février 1221; en 1223 est construit le château de Foggia²; un grand nombre d'autres palais et pavillons de chasse sont créés aux alentours. Aussi la Capitanate, que distinguent déjà du reste de la Pouille ses caractères physiques et son histoire, prend-elle par la volonté de l'empereur un visage tout à fait particulier. Plus généralement, ce sont évidemment les régions les moins peuplées qui sont susceptibles des plus grands changements.

Pour apprécier ces changements, il nous faut encore évoquer brièvement la structure du pouvoir, telle qu'elle se manifeste à l'échelon régional et local, ainsi que son évolution, en nous bornant à mentionner quelques points essentiels. Les rois normands du XII^e siècle ont légué à leurs successeurs une structure territoriale et une administration locale. Chaque habitat groupé, ou presque, forme une *universitas* (à laquelle les constitutions de Melfi reconnaissent la personnalité juridique), qui a ses juges, ses notaires, enfin ses officiers représentant le pouvoir central; les droits du roi (ou du seigneur) y sont réunis dans la *baiulatio*, fréquemment affermée à la fin du XII^e siècle, sur laquelle les cathédrales perçoivent souvent la dîme. D'autre part, de grands officiers royaux (justiciers, camériers) ont pouvoir sur des provinces qui se sont cristallisées au XII^e siècle (Capitanate, Terre de Bari, Terre d'Otrante, Basilicate). Les terres domaniales, enfin, voisinent avec les terres féodales, particulièrement comtés et baronnies (*feuda quaternata*), et ecclésiastiques.

Les trente ans d'anarchie et de guerres qui séparent la mort de Guillaume II du retour de Frédéric II (1189-1220) n'ont pas vraiment détruit ce cadre. Certes, Tancrède et Henri VI ont concédé des privilèges à des villes³, mais sans sortir du cadre général qu'avaient tracé leurs prédécesseurs. En 1215 encore, l'évêque Liutpold de Worms confirme à la cité de Trani ses privilèges: les citoyens seront jugés sur place par leurs propres juges, ne devront armer que deux galères

¹ WINKELMANN I, 811 (1258).

² HASELOFF p. 45 sq.

³ F. CALASSO, *La legislazione statutaria dell'Italia meridionale. I. Le basi storiche. Le libertà cittadine dalla fondazione del Regno all'epoca degli Statuti*, Bologne 1929 (Biblioteca della R.S.D.I. 3) p. 85-86.

pour la flotte, seront dispensés de certains droits dans tous les ports du littoral apulien⁴; aucune autonomie politique n'est toutefois reconnue à Trani. Dans d'autres villes, l'office de justicier est accaparé par divers personnages locaux⁵. Des comtés se sont créés, tel celui de Nardò⁶. Plusieurs comtes ont pris le titre de "capitaine et maître justicier de la Pouille et de la Terre de Labour", qui était au XII^e siècle celui des représentants permanents du roi sur l'ensemble du continent: ainsi le comte de Tricarico en 1209⁷, le comte de Nardò en 1217⁸, le comte de Lesina de 1205 à 1220⁹. Il ne faut donc pas s'étonner si, dès avant 1230, Frédéric II incorpore au domaine tous les comtés de Pouille sans exception: Lecce n'est plus mentionné après 1213¹⁰, Nardò après 1217, Andria après 1218¹¹; en 1223, le comté de Tricarico est confisqué¹²; on ne trouve plus trace ensuite des comtés de Gravina¹³, Conversano¹⁴, Lesina et Civitate¹⁵. Aucun territoire important, en Pouille, n'échappe au domaine. Seul l'*Honor Montis S. Angeli*, qui avait déjà servi de douaire à Jeanne d'Angleterre, est de même attribué à Constance d'Aragon¹⁶ puis à Isabelle d'Angleterre¹⁷; en fait il est administré

⁴ H.-B. I-2 p. 375 sq.

⁵ Ainsi un baron de Terlizzi en 1214 (C.D.B. III, 205), un juge de Bari en 1219 (C.D.B. VI, 38), un notable de Siponto jusqu'en 1221: S.L.S. 153 (1211), 154 (1212), 164 (1219), 169 (1221); voir encore S.L.S. 159.

⁶ Nardò 4 (1217); voir H.-B. I-1 p. 211 sq.

⁷ NIESE, *Materialien* n° 3.

⁸ Nardò 4.

⁹ SCHNEIDER, *Neue Dokumente* n° 12; NIESE, *Materialien* n° 5; S.M.G. 153, 157, 169; Cava M 13; S.L.S. 165.

¹⁰ S.N.C. 21; voir toutefois WINKELMANN I, 342 et 827.

¹¹ *Ryccardus de S. Germano* p. 80-81; voir C.D.P. XXI, 139: le comte d'Andria a dirigé le sac de Foggia par les Troyens.

¹² *Ryccardus de S. Germano* p. 107-109.

¹³ Dernière mention que nous en connaissons: C.D.B. VIII, 221 (1220).

¹⁴ En 1218, Frédéric III confirme le comté de Conversano à Bérard, comte de Loreto: WINKELMANN I, 148; en 1220, un certain Roger se dit comte de Conversano: C.D.B. VII, 87; en 1220-21, Frédéric II concède le comté à André Lupin: *Melfi* 9; mais en 1221-22 il semble être passé au domaine impérial: MAGISTRALE n° 12 et 13.

¹⁵ *Supra*, n. 9; dernière mention: S.M.G. 271; en 1223, le comté semble appartenir au domaine: WINKELMANN III, 16. On ne trouve pas trace du comté de Montescaglioso, qui fera partie de la principauté de Tarente confiée à Manfred.

¹⁶ H.-B. I-1, 169 sq; voir S.L.S. 161 et 162 (1216), 163 (1217), 164

par le justicier de Capitanate. Dans son testament, Frédéric II le concède à Manfred, avec la principauté de Tarente restaurée¹⁸.

Les principales réformes administratives surviennent au lendemain de la promulgation des constitutions de Melfi en 1231. Elles touchent essentiellement deux domaines: les finances et les fortifications; dans ces deux secteurs, elles aboutissent à un renforcement considérable du pouvoir impérial. En ce qui concerne les finances, les *nova statuta* donnent à l'État le monopole de la vente du sel, du fer, de l'acier, de la poix, de la soie et placent sous sa coupe la *bucheria* (abattage des animaux) et la teinture; des magasins d'État (*fundica*) sont créés; le souverain se fait même commerçant. Ces nouvelles sources de revenus entraînent la création de nouveaux corps d'agents de l'État, tels les *fundicarii*; ils sont surveillés par de nouveaux officiers régionaux et provinciaux, en même temps chargés du domaine; car les *revocationes* de terres et d'hommes au domaine, qui ont commencé dans les années 1220, deviennent systématiques après 1231. Après une longue phase de transition qui dure jusque vers 1245 apparaissent enfin plusieurs hiérarchies régulières d'officiers financiers, principalement les *magistri camerarii* et les *magistri procuratores*; les premiers s'occupent de la perception des taxes, les seconds de l'administration du domaine; leurs agents locaux contrôlent des fermiers à qui est confiée la gestion au plus bas niveau. Enfin la justice civile, primitivement confiée aux officiers et fermiers des finances, passe vers 1240 à de nouveaux officiers nommés, qui reprennent le vieux titre de *baiulus*¹⁹. A la fin du règne des nouvelles attribuent au pouvoir central la nomination des juges et des notaires. C'est aussi en 1231 que commence la grande entreprise de construction des châteaux; des *provisores castrorum* régionaux contrôlent les châtelains dont ils nomment le plus grand nombre, l'empereur se réservant la nomination de ceux qui gardent les *castra exempta*. Au total, on voit que le pouvoir contrôle de

(1219), 169 (1221): à Siponto, on mentionne Constance dans la date des chartes.

¹⁷ H.-B. IV-1, 503 sq (1234). Voir P. F. PALUMBO, *Contributi alla storia dell'età di Manfredi*, Rome 1959, p. 48.

¹⁸ H.-B. VI-2, 805 sq.

¹⁹ Sur toute cette évolution: N. KAMP, Vom Kämmerer zum Sekreten. Wirtschaftsreformen und Finanzverwaltung im staufischen Königreich Sizilien, *Probleme um Friedrich II.*, Sigmaringen 1974 (*Vorträge und Forschungen* 16) p. 43-92.

façon plus étroite qu'à l'époque normande toute l'administration des *universitates* et donc, en particulier, des villes. Il n'existe pas, à proprement parler, de pouvoir urbain sous le règne de Frédéric II. La plupart des villes sont domaniales ou le sont devenues. Ce bref rappel était indispensable: ce sont les *revocationes* au domaine et les transformations de l'administration qui se sont traduites dans la géographie de l'habitat et la topographie urbaine

Dans l'ensemble, en dépit de la faiblesse déjà signalée de quelques zones, l'habitat est naturellement stable à l'époque étudiée. Très peu de désertions: tout au plus constate-t-on que la cité de Cannes perd de l'importance et se rattache insensiblement à Barletta²⁰: dans les années 1250, elle n'est plus pour Jamsilla qu'un *oppidum*²¹; sans doute la croissance de Barletta a-t-elle tué sa trop proche voisine. On apprend encore, en 1247, que le *casale Campuli*, près de Palo, est déserté²²; il en va de même de quelques *casalia* situés en bordure du justiciariat de Capitanate en 1239-40²³. D'autre part, on connaît peu d'habitats qui soient créés par une autorité autre que celle de l'empereur. En 1221 toutefois l'archevêque de Brindisi octroie des coutumes favorables à S. Pancrazio Salentino pour repeupler ce *casale* dont les habitants ont fui à Brindisi à cause des guerres²⁴. L'abbé de S. Benedetto de Conversano a fait reconstruire le *casale* de Castellana, y logeant en particulier des hommes venus d'un autre habitat déserté²⁵. Mais dans les deux cas il s'agit de restaurations, non de véritables créations. C'est donc une impression de grande stabilité naturelle de l'habitat qui se dégage. Elle est normale: dans toute l'Italie, la grande période de transformation de l'habitat est terminée.

²⁰ C.D.B. VIII, 225 (1224): un juge est commun à Barletta et à Cannes; VIII, 260 (1246), 278 (1257).

²¹ Jamsilla p. 502; une bulle pontificale de 1256 parle même du *locus Cannarum*: VENDOLA I, 328.

²² WINKELMANN I, 920.

²³ *Catalogus Baronum* n° 1404, 1412, 1430; seul le dernier (S. Trifone) est situé dans l'actuelle Pouille, près d'Apricena.

²⁴ C. D. Brind. II, 10. Un autre exemple, plus précoce, de "destruction" provisoire due à la guerre, probablement en 1193: celui de la cité de Dragonara, sur le Fortore: J.-M. MARTIN, *S. Maria del Galdo* p. 458.

²⁵ C.D.P. XX, 199 et 200. La date précise de cet épisode n'est pas connue. Il ne paraît pas qu'il y ait eu déplacement de Castellana, *casale* lié à un "lac" karstique qui lui fournit l'eau.

Cette stabilité ne signifie cependant pas immobilisme: dans le réseau des grandes agglomérations, certaines prennent de l'importance, d'autres en perdent, relativement du moins, sans que l'on puisse évaluer le rôle joué par le pouvoir. Sur les quarante villes du royaume invitées, en mars 1240, à envoyer chacune deux *nuntii* au *colloquium generale* prévu à Foggia à la fête des Rameaux²⁶, seize (soit plus du tiers) sont situées dans l'actuelle Pouille²⁷, trois dans ses environs immédiats²⁸; des seize villes apuliennes (auxquelles il conviendrait d'ajouter Foggia), onze sont situées en bord de mer. Toutes auraient aussi bien pu être mentionnées au XII^e siècle. Toutefois, quelques évolutions méritent d'être signalées. Dans la Terre de Bari, Barletta tend à se renforcer; il en va de même, plus nettement encore, de Brindisi, qui abrite l'un des deux ateliers monétaires du royaume²⁹ et devient la principale ville maritime de Pouille³⁰; elle semble, en particulier, supplanter Monopoli comme première base navale de la Pouille adriatique³¹; en 1240, l'empereur y ordonne la construction de *clausure murate*, près du château, pour

²⁶ H.-B. V-2, 796 sq.

²⁷ Otrante, Brindisi, Tarente, Gravina, Barletta, Trani, Bari, Monopoli, Bitonto, Giovinazzo, Bisceglie, Molfetta. Monte S. Angelo, Siponto, Civitate, Troia.

²⁸ Matera, Melfi, Termoli.

²⁹ L. DELL'ERBA, La monetazione sveva nell'Italia meridionale ed in Sicilia, *Bollettino del Circolo Numismatico Napoletano* 1929 p. 7-100, voir p. 10.

³⁰ H.-B. V-2 p. 685 sq.: *caput terrarum maritimarum Apulie*.

³¹ Au XII^e siècle, c'est dans les documents de Monopoli (édités, en particulier, dans le C.D.P. XX) qu'on rencontre, et de loin, le plus grand nombre de *comiti*, capitaines de vaisseaux de guerre; au XIII^e siècle, c'est à Brindisi: voir C.D. *Brind.* I, 53 (1238); 63, 65 (1246), 68 (1249); il y en a aussi à Tarente: GIRGENSOHN et KAMP, *Tarent* n° 9, 12 (1247), 13 (1249); à Molfetta: C.D.B. VII, 101 (1252), 104 (1256) etc.; à Siponto: S.L.S. 191 (1236). Quant aux *prothontini*, commandants d'un secteur côtier, on en connaît à Siponto: WINKELMANN II, 789 (1231); à Bari: C.D.B. VI, 72 (1242) et 75 (1243); à Monopoli: H.-B. V-1, 606 sq (1239); à Brindisi: C.D. *Brind.* I, 66 (1246), 67 (1248). Sur ces officiers: W. COHN, *Die Geschichte der sizilischen Flotte unter der Regierung Friedrichs II. (1197-1250)*, Breslau 1926, réimpr. in W. COHN, *Die Geschichte der sizilischen Flotte 1060-1266*, Aalen 1978, p. 111-113. Après 1250, on connaît des *prothontini* à Trani et à Barletta: W. COHN, *Die Geschichte der sizilischen Flotte unter der Regierung Konrads IV. und Manfreds (1250-1266)*, Berlin 1920 (*Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte...*, 9), réimpr. in W. COHN, *Die Geschichte, cit.*, p. 108-109 et VENDOLA I n° 327, 328, 330, 331 etc.

la réparation de vingt galères³². Dans le Tavoliere enfin, Foggia, *casale* créé au XI^e siècle autour d'une église, *castrum* au XII^e, est assez importante vers 1200 pour s'opposer violemment à Troia et réclamer un siège épiscopal³³; mais c'est évidemment en tant que principale résidence de l'empereur qu'elle devient l'une des villes les plus importantes de la région et du royaume. A Brindisi comme à Foggia, l'action de l'administration impériale est évidente.

En outre, l'empereur cherche volontairement à modifier le réseau des habitats; il y parvient dans une certaine mesure. Deux mobiles peuvent l'y pousser: d'une part la répression, de l'autre la *revocatio* d'hommes au domaine. Les destructions punitives sont rares et n'entraînent pas la disparition définitive des habitats concernés. Ainsi, en 1228, le *casale* de Gaudio est détruit "*ob culpe meritum*"³⁴. On ne sait pour quelle raison précise, en 1250, l'empereur décide de vider Troia de ses habitants³⁵; la mesure n'a pas le temps d'être véritablement appliquée. En 1229 déjà, une révolte avait éclaté en Capitanate, un agent de l'empereur avait été tué à S. Severo³⁶: l'année suivante, les défenses de Foggia, *Casale Novum* et S. Severo furent abattues³⁷; S. Severo ne semble pas avoir été détruite, comme le prétendra plus tard Jamsilla³⁸. En 1233 les murs de Troia sont à leur tour détruits³⁹ et, en 1234-35, Foggia et Troia sont taxées d'une lourde amende⁴⁰. Mais démantèlement des murailles et comblement des fossés ne signifient pas destruction d'un habitat: nous reviendrons sur ce point. Ajoutons que les révoltes de Troia et Foggia dans les années 1230 sont contemporaines de mouvements de population complexes dans le Tavoliere.

³² H.-B. V-2, 685 sq.

³³ C.D.P. XXI p. 57-59 et 67-72.

³⁴ *Ryccardus de S. Germano* p. 151: il existe de nouveau dans les années 1240: STHAMER p. 114.

³⁵ C.D.P. XXI, 157; LECCISOTTI, *Troia*, 42; *Montevergine* 2005 et 2006.

³⁶ *Ryccardus de S. Germano* p. 161.

³⁷ *Ibid.* p. 167. La révolte avait aussi atteint Civitate et, dans le Molise, Larino (*ibid.* p. 165); le 15 octobre 1230, Grégoire IX intervient auprès de l'empereur en faveur des habitants de Foggia, Civitate, *Casale Novum* et S. Severo: H.-B. III p. 245 sq.

³⁸ *Jamsilla* p. 495; voir aussi LECCISOTTI, *Torremaggiore* n° 41 (1238).

³⁹ *Ryccardus de S. Germano* p. 184.

⁴⁰ *Ibid.* p. 189-190; S.M.G. 283-284; *Montevergine* 1796; le Foggiens doivent se racheter pour 3600 onces d'or, les Troyens pour 3400.

C'est, en effet, dans le but de soustraire à toute domination seigneuriale les hommes récupérés (*revocati*) par le domaine impérial que, dans les années 1230, l'empereur et les quelques hauts responsables qu'il a placés à la tête de la nouvelle administration financière et domaniale (tel le logothète André en Pouille⁴¹) décident de construire de nouveaux habitats. Bien entendu, ceux-ci doivent s'insérer dans le réseau préexistant. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils soient créés dans les zones vides ou peu peuplées. On ne s'étonne pas non plus que ces créations aient été difficiles, pour des raisons à la fois géographiques et politiques: la plupart sont connues par des échecs ou demi-échecs.

Ainsi, dans le Salento septentrional, à plusieurs reprises en 1239-40, Frédéric II évoque la création manquée — mais qu'il veut reprendre — de nouveaux habitats: *Petrolla*, *Melebudi*, *Cesarea Augusta*⁴². C'est, en effet, en 1235 qu'il avait demandé le retour au domaine de tous les hommes de la Terre d'Otrante qui en dépendaient un an avant la mort de Guillaume II, soit en 1188⁴³. Mais avant l'arrivée d'André d'Acquaviva (le justicier à qui sont adressés les mandements de 1239-40) il y a eu collusion entre le précédent justicier, *Philippus f. Maremontis*, les barons et même les hommes qui ont refusé de se déplacer ou sont revenus à leurs anciennes demeures: on confie à André d'Acquaviva une enquête sur les agissements de son prédécesseur. *Petrolla* correspond à un site connu: Villanova, sur la côte adriatique, au droit d'Ostuni⁴⁴. *Melebudi* n'est pas identifié; comme le nom vient, dans les textes, en alternance avec celui de *Cesarea Augusta*, on peut se demander s'il ne s'agit pas du lieu-dit sur lequel est fondée cette nouvelle "cité"; ce qualificatif, comme aussi le nom qu'on veut lui donner, visent à faire de cet habitat une véritable ville⁴⁵, dont Sthamer identifie le site à celui de Torre Cesarea-Porto Cesareo⁴⁶. Elle existe

⁴¹ N. KAMP, *Vom Kämmerer*, cit., p. 56-57 et 59-61; NIESE, *Normannische und staufische Urkunden*, II, p. 257 sq.

⁴² H.-B. V-1, 434 sq, V-2, 784 sq et 882; voir E. DUPRÉ-THESEIDER, Federico II, ideatore di castelli e città, *Arch. Stor. Pugliese* 26 (1973) p. 25-40, précisément p. 33-34.

⁴³ WINKELMANN I, 807.

⁴⁴ E. AAR, Gli studi storici in Terra d'Otranto, *Arch. Stor. Italiano* IV-2 (1878) p. 463-83, voir p. 478-9.

⁴⁵ HASELOFF p. 24.

⁴⁶ STHAMER p. 106 n. 5.

dans les années 1240, mais modestement, sans répondre à la solennité de son nom: les *homines Cesaree* doivent participer à l'entretien du château de Nardò, comme les habitants de *Petrolla* aux réparations du château d'Ostuni⁴⁷. On remarquera que les deux sites de Villanova et Porto Cesareo appartiennent à la zone très peu peuplée du Salento septentrional et de la bordure des Murge méridionales.

Dans la Terre de Bari, la seule fondation frédéricienne attestée est celle d'Altamura; c'est aussi la plus importante de toute la Pouille. Elle a déjà été étudiée⁴⁸; nous n'insisterons donc que sur quelques-uns de ses aspects. Le territoire des hautes Murge, sur lesquelles allait être construite Altamura, est bien connu — du moins en partie — par des documents du XII^e siècle. Dès 1104, les *universitates* de Grumo et de Bitetto se disputent la possession des *tenimenta terrarum Biscilliti et Scolcule que sunt in loco Murge*⁴⁹; c'est alors Grumo (dont le seigneur est aussi celui de Gravina) qui l'emporte; en 1136, au contraire, le *tenimentum Viscilie* est attribué aux habitants de Bitetto⁵⁰; on en discute encore à la fin du siècle. Ces terres servent à la semence et à la paisson⁵¹: nul doute que la seconde activité soit plus importante que la première sur ces vastes territoires vides. Au XII^e siècle toutefois, des agglomérations sont apparues sur la périphérie des haute Murge et dans le sillon de Gioia: Gioia est attestée en 1108⁵², Sannicandro en 1134⁵³, Acquaviva en 1136⁵⁴, Garagnone en 1147⁵⁵, Palo en 1158⁵⁶, Santeramo en 1180⁵⁷. Mais le cœur du massif reste inoccupé: une enquête de 1299 expose que, avant la construction d'Altamura, il y a soixante

⁴⁷ STHAMER p. 106 et 107.

⁴⁸ NIESE; *Normannische und staufische Urkunden*, 1 p. 257 sq. DUPRÈ-THESEIDER, *op. cit.*, p. 31-33. V. TIRELLI, La "Universitas Hominum Altamure" dalla sua costituzione alla morte di Roberto d'Angiò, *Arch. Stor. Pugliese* 9 (1956) p. 51-144.

⁴⁹ C.D.B. V, 40.

⁵⁰ GARUFI, *Documenti inediti*, 13.

⁵¹ C.D.B. V, 40, p. 69, l. 9-11.

⁵² C.D.B. V, 50.

⁵³ C.D.B. VII, 10.

⁵⁴ C.D.B. V, 89.

⁵⁵ C.D.B. III, 60.

⁵⁶ C.D.V. 362.

⁵⁷ C.D.B. I, 56.

ans ou un peu plus⁵⁸, le lieu était désert⁵⁹. Il a, évidemment, été peuplé de *revocati*. Bien qu'il fût appelé à un meilleur avenir que les fondations salentines et que l'empereur ait dès le début voulu en faire une ville importante⁶⁰, la réussite n'en fut pas immédiate, puisqu'il fallut s'y reprendre à deux fois. Dès 1231 un archiprêtre y fut nommé: on peut donc supposer que des habitants y avaient déjà été envoyés. En 1242-43 toutefois le peuplement doit être relancé⁶¹ et on évoque les *homines Altamure presentes et venturi*. Il est vrai qu'en 1231 la nouvelle administration domaniale n'était pas encore en place: les *revocationes* n'avaient pas dû pouvoir se faire à grande échelle. C'est donc seulement en 1242 que l'on se préoccupe de donner à la ville un territoire qu'une commission, présidée par le justicier de la Terre de Bari, délimite en fonction de l'occupation présente du sol; ainsi sont assemblés des fragments des territoires de Gravina, Matera, Binetto et Bitetto destinés à former le finage de la ville. Une exemption de collecte pendant dix ans a été accordée aux nouveaux habitants⁶²; mais le texte de 1242 ne dit rien de la construction même de la ville⁶³. L'exemple d'Altamura, initiative réussie de l'empereur, montre ainsi surtout les difficultés que présente la création de nouveaux habitats dans des zones marginales; il prouve aussi que les moyens d'action de l'empereur n'étaient pas illimités et que les méthodes de travail de ses officiers n'étaient pas irréprochables: il suffit de comparer la fondation d'Altamura par Frédéric II à celle de Troia par Boiôhannès plus de deux cents ans auparavant pour s'apercevoir que l'efficacité des agents du premier était loin d'égaliser celle des représentants du *basileus* au XI^e siècle, dans des conditions géographiques meilleures il est vrai⁶⁴.

⁵⁸ C.D.B. XII, 89, p. 106.

⁵⁹ *Ibid.* p. 111.

⁶⁰ C.D.B. XII, 1 (1231): l'archiprêtre ne dépendra que de Rome.

⁶¹ C.D.B. XII, 2.

⁶² C.D.B. XII, 89, p. 211.

⁶³ Outre la ville d'Altamura, les hautes Murge accueillent aussi, à l'époque Frédéricienne, Castel del Monte.

⁶⁴ TRINCHERA 18; voir J.-M. MARTIN, Modalités de l'"incastellamento" et typologie castrale en Italie méridionale (X^e-XII^e siècles) *Castelli, Storia e Archeologia*, sous la dir. de R. COMBA et A.A. SETTIA, Turin 1984, p. 89-104 - p. 94 sq.

En Capitanate, où l'empereur séjourne souvent, sa politique est un peu différente. Ici, il ne construit pas de ville, mais seulement des *casalia*, dans le cadre du réaménagement de ce territoire éminemment impérial. Richard de S. Germano raconte qu'en 1234 l'empereur fit dépeupler des *casalia* de Pouille et s'empara d'autre part de Castiglione (près de Foggia) qui appartenait au Mont-Cassin⁶⁵. En 1252, une charte de la Cava nous apprend que le *casale* de *Fabrica* (situé au diocèse de Troia, entre S. Lorenzo in *Carminiano* et Ordonà) est démolit^{65 bis}. Trois actes établis en 1237 à S. Lorenzo in *Carminiano*, *castrum* de l'évêque de Troia, évoquent la *transmigratio Laurentinorum per nova imperialia casalia*⁶⁶: l'évêque de Troia restitue à trois habitants d'Ordonà les biens qu'ils possédaient à S. Lorenzo avant cet événement. Ces notices sont complémentaires: l'empereur a dû *revocare* un certain nombre d'habitants de *casalia* ou *castra* de Capitanate pour les envoyer peupler ses propres fondations. Au premier rang de celles-ci, il faut citer Ordonà, que mentionnent explicitement les textes de S. Lorenzo et dont Jamsilla porte aussi la fondation au crédit de l'empereur⁶⁷; il y avait là une *domus* impériale⁶⁸. Mais, à lire la liste des habitats de Capitanate qui doivent participer à la réparation des *castra* et *domus* de l'empereur, on est frappé par le nombre de ceux qui n'existaient pas au XII^e siècle, sans qu'il soit possible d'affirmer péremptoirement que leur naissance est due à la volonté impériale: ainsi *Gulfonianum*⁶⁹, *Salzoburgus*, Bonassisa, *Villanova*, Casalorda⁷⁰; d'autres encore. L'empereur s'est aussi emparé de *casalia* appartenant à des monastères: l'ancien *castrum* d'Apricena⁷¹, enlevé à S. Giovanni in

⁶⁵ Ryccardus de S. Germano p. 188.

^{65 bis} Cava LIII, 1: "*tenimentum quod Fabrica dicitur scitum in partibus Capitinate inter Dordonem et Sanctum Laurentium de Carminiano, in quo videlicet tenimento olim casale fuisse dicitur et intra quod tenimentum ecclesia Sancti Iohannis constructa est et case dirute constructe sunt*".

⁶⁶ C.D.P. XXI, 153, 154, 155.

⁶⁷ Jamsilla p. 495.

⁶⁸ STHAMER p. 103.

⁶⁹ STHAMER p. 102; sur ce lieu au XII^e siècle, voir C.D.P. XXI p. 51 sq; il ne semble pas qu'il soit peuplé.

⁷⁰ STHAMER p. 102. En 1234, à S. Lorenzo in *Carminiano*, une charte est souscrite par un *iudex Canturberius Nove Civitatis* (Montevergine 1798): quelle est cette cité neuve?

⁷¹ Voir *Tremiti* n° 108 (1156).

Plano avant 1221⁷², Castiglione pris au Mont-Cassin, *Sala* à S. Giovanni *in Lamis*⁷³. L'originalité du Tavoliere par rapport au reste de la Pouille (du point de vue de la géographie de l'habitat), déjà sensible au XII^e siècle, est renforcée par Frédéric II qui en fait sa zone de résidence préférée. Il nous semble que le modèle qui est appliqué à la Capitanate vient de Sicile. L'empereur a voulu créer autour de Foggia un paysage humain qui ressemblât (en dépit de la géographie) à celui qui entoure Palerme, la capitale de sa jeunesse. Il désirait — avec les moyens modernes dont il disposait — faire de son lieu de séjour une terre aussi directement administrée par les agents impériaux et aussi disponible pour les diverses activités qui conviennent à un prince, que le pays musulman dans lequel les rois de Sicile avaient choisi de vivre. À l'instar des souverains normands dans la Conca d'Oro où ils disposaient de résidences de campagne, de réserves de chasse et de terres domaniales, l'empereur veut se sentir à l'aise à Foggia et alentour. Aussi la construction des *casalia* impériaux n'est-elle que la partie la plus visible du réaménagement du paysage de la Capitanate. Quand on parcourt le statut de réparation des châteaux des années 1240, on relève les chiffres suivants concernant les quatre provinces apuliennes: en Capitanate, on compte 24 *castra* et 27 *domus*; en Basilicate 18 *castra* et 10 *domus*; dans la Terre de Bari 13 *castra* et 3 *domus*; dans la Terre d'Otrante 13 *castra* et 2 *domus*. La Capitanate (et, en second lieu, certaines zones de la Basilicate) occupe donc une place tout à fait à part par le nombre des *domus solatiorum*⁷⁴; les *massarie* impériales y sont aussi particulièrement nombreuses. Ce qui compte, de notre point de vue, c'est l'articulation de ces différentes constructions impériales sur l'habitat. Une ville comme Foggia comprend une *domus*⁷⁵ et plusieurs *massarie*⁷⁶, mais c'est un cas particulier. La grande majorité des *castra* sont accolés à un habitat, généralement ancien; presque tous, en fait, portent le nom d'une cité épiscopale⁷⁷ ou d'un ancien *castrum* (au sens qu'avait ce terme pendant la période

⁷² H.-B. II-1, 166 sq.

⁷³ Pour Castiglione, voir *supra* n. 65; pour *Sala*: *Quaternus de Excadenciis* p. 62.

⁷⁴ STHAMER p. 99-108 et 114-117.

⁷⁵ *Ibid.* p. 103.

⁷⁶ *Quaternus de Excadenciis* p. 18-20, 26, 28-30.

⁷⁷ Termoli, Lesina, Lucera, Troia, Vieste, Monte S. Angelo, Bovino, Monteverde: STHAMER p. 100-104.

antérieure: habitat fortifié)⁷⁸; deux, enfin, semblent isolés: ceux de Tremiti et de Castelpagano (sur le rebord occidental du Gargano)⁷⁹. Les *domus* impériales, en revanche, sont rarement placées dans des villes⁸⁰ ou des agglomérations importantes⁸¹; la plupart sont ou bien situées dans des *casalia* (qui se sont parfois sans doute formés autour d'elles)⁸², ou bien isolées, quelquefois près d'une église⁸³. Les *massarie* impériales, enfin, peuvent avoir leur centre en ville⁸⁴; très généralement toutefois elles sont liées à des *casalia* qui doivent leur fournir la main-d'œuvre⁸⁵ et qui, très souvent, contiennent aussi une *domus*⁸⁶. A s'en tenir aux *castra* et aux *domus*, la situation est assez semblable en Basilicate et dans les Terres de Bari et d'Otrante; tous les châteaux énumérés dans le statut sont construits

⁷⁸ Serracapriola, Biccari, Vico, S. Nicandro Garganico, Devia, Vico, Peschici, Deliceto, S. Agata, *Versentinum*, sans doute Castelluccio.

⁷⁹ STHAMER p. 99 et 101. Castelpagano, qui doit être réparé uniquement par des hommes venus d'ailleurs, était au XII^e siècle un habitat fortifié, muni d'une forteresse: voir *Ann. Saxo* p. 772-3.

⁸⁰ STHAMER p. 100 et 103: Fiorentino, Salpi et, bien entendu, Foggia. Le cas de Fiorentino, étudié par HASELOFF, p. 365-71, mérite d'être repris; on sait que l'empereur y est mort, mais qu'il n'avait jamais auparavant séjourné dans la *domus*. Haseloff exclut que celle-ci puisse être identifiée à la construction encore partiellement debout, qui cependant n'est pas la forteresse: celle-ci était située à l'extrémité occidentale du site: J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, La cité de Montecorvino en Capitanate et sa cathédrale, *M.E.F.R.M.* 94 (1982) p. 513-549, voir p. 518 et 523; J.-M. MARTIN, L'apporto della documentazione scritta medievale, *Fiorentino. Prospezioni sul territorio - Scavi* (1982) (*Quaderni di Archeologia e Storia dell'Arte in Capitanata* 1) p. 7-20: p. 9.

⁸¹ Apricena, Cerignola: STHAMER p. 101 et 103.

⁸² S. Eleuterio, Lama, Celanum, Sala, Bisculetum, Salzoburgus, Castellio, Golfonianum, Stornara, Ortona, Ponte Albanito: *ibid.* p. 101-103.

⁸³ Guardiola, Rigale. S. Maria in Bircis, Girofalcum, S. Maria de Mari, S. Maria de Salina, Orta, l'Incoronata, S. Lorenzo: *ibid.* p. 100-104.

⁸⁴ Lucera: STHAMER p. 100; Troia: *Quaternus de Excadenciis* p. 6; Foggia: *ibid.* p. 18-30 et C.D.P. XXI, 139.

⁸⁵ *Versentinum*: C.D. Brind. II, 55 et *Quaternus de Excadenciis* p. 28; Bonassisa: *Quaternus de Excadenciis* p. 14; Castelluccio dei Sauri: *ibid.* p. 10; S. Quirico: *ibid.* p. 51; *marescalla* de Corleto: *ibid.* p. 15. Sur les *massarie*: R. LICINIO, Le masserie regie in Puglia nel secolo XIII. Ambienti, attrezzi e tecniche, *Quaderni Medievali* 2 (1976) p. 73-111.

⁸⁶ Lama: *Quaternus de Excadenciis* p. 51; Bisculetum: *ibid.* p. 71; Salzoburgus: STHAMER p. 102 n. 13; Sala: *Quaternus de Excadenciis* p. 62; Apricena: STHAMER p. 101 n. 16; Celanum: *Quaternus de Excadenciis* p. 63. A Golfonianum, une *massaria* est attestée en 1262: *Montevergine* 2117.

dans des cités ou *castra* connus à l'époque normande⁸⁷, à l'exception de Castel del Monte, dont la destination, à vrai dire, n'est pas claire⁸⁸; quant aux cinq *domus* de Terre de Bari et de Terre d'Otrante, deux sont liées à des cités⁸⁹, une à un ancien *castrum*⁹⁰, une à un *casale* récent⁹¹, la dernière est peut-être isolée⁹². Bien que la liste éditée par Sthamer ne soit pas exhaustive⁹³, elle constitue toutefois un échantillon représentatif.

Quels enseignements tirer de la répartition de ces différentes constructions en fonction de l'habitat? D'abord, on note une remarquable continuité dans les lieux fortifiés: presque tous les châteaux militaires de Frédéric II en Pouille sont placés sur des sites qui étaient fortifiés à l'époque normande (et parfois même dès la période de domination byzantine). Haseloff a bien montré que, dans le Tavoliere, une couronne de châteaux entourait le centre de la plaine, réservé aux *domus solatiorum* et aux *massarie* impériales⁹⁴. Cela tient d'abord à la configuration du terrain: les forteresses sont situées dans les zones de collines et de montagne (Gargano, Préapennin) qui entourent la plaine; la Capitanate de Boiòhannès utilisait déjà ces hauteurs⁹⁵. Au contraire, la plupart des *domus* et des *massarie* sont liées à un habitat de petite taille et généralement ouvert. De tels établissements existent, en particulier, dans le Tavoliere depuis le XI^e siècle⁹⁶; mais on comprend que Frédéric II en ait remanié la géographie.

⁸⁷ Terre de Bari: cités épiscopales: Bari, Trani, Canne, Canosa, Andria, Gravina, Ruvo; *castra*: Barletta, Corato, Ferlizzi, Gioia, Acquaviva. Terre d'Otrante: cités: Otrante, Lecce, Gallipoli, Brindisi, Oria, Ostuni, Tarente, Mottola, Matera; *castra*: Nardò, Mesagne, Massafra, Ginosa.

⁸⁸ Voir en dernier lieu: *L'art dans l'Italie méridionale. Aggiornamento dell'opera di Émile Bertaux*, sous la direction de A. PRANDI, vol. 4-6, Rome 1978, vol. 5 p. 929-951.

⁸⁹ Gravina et Castellaneta.

⁹⁰ Garagnone; à vrai dire, ce qui reste aujourd'hui sur ce site n'est pas un palais, mais une imposante forteresse perchée sur le rebord occidental des Murge.

⁹¹ Santeramo: voir *supra*, n. 57.

⁹² *Girofalcum*, dont le nom se trouve aussi en Capitanate.

⁹³ Voir STHAMER p. 10; carte récente dans *L'art dans l'Italie méridionale*, *cit.*, p. 932.

⁹⁴ HASELOFF p. 58 sq.

⁹⁵ J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 514-521.

⁹⁶ J.-M. MARTIN, «Les communautés d'habitants de la Pouille et leurs rapports avec Roger II, *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II. Atti*

Hors du Tavoliere, notons encore la construction par le pouvoir central d'un type d'installations très particulier: les nouveaux ports, qui doivent à la fois servir au commerce qu'exerce la *curia* impériale et permettre de percevoir des droits sur le trafic et le transport des marchandises. En 1239, onze nouveaux ports sont ouverts dans le royaume⁹⁷; deux sont en Pouille: le *portus in Regulis* (ou *Rivulis*) et le port de S. Cataldo di Bari; un autre est à la frontière de la Pouille et de la Basilicate actuelles: Torremare, près de l'antique Métaponte; chacun est pourvu d'un ou deux *custodes* et d'un notaire. Sauf dans le dernier cas⁹⁸, ces ports sont isolés, sans agglomération; autour des installations portuaires, il faut bien toutefois imaginer magasins et autres bâtiments publics.

Au total, on le voit, le pouvoir impérial est le seul désormais dont l'action se traduise sur le terrain. En outre l'empereur, qui craint évidemment les autonomies urbaines, non seulement cesse à son retour dans le royaume d'accorder aux villes des privilèges, mais encore traite de façon identique les diverses communautés d'habitants: on a montré ailleurs⁹⁹ que, du point de vue administratif, il n'y avait pratiquement pas de différence entre *civitas*, *castrum* et *casale*¹⁰⁰; le pouvoir ne connaît que des *universitates* occupant des *terre*. On constate donc à la fois un appauvrissement de la terminologie, traduisant un nivellement administratif des types d'habitats, mais aussi un enrichissement typologique dû aux transformations apportées par l'administration impériale: cités et *castra* murés, mais

delle Terze Giornate Normanno-Sveve, Bari 1977, Bari 1979, p. 73-98, voir p. 80-81. J.-M. MARTIN, Note sur l'habitat fortifié médiéval en Pouille, *Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée médiévale*, Lyon 1983 (*Travaux de la Maison de l'Orient*, 4) p. 105-108, notamment p. 107-108. J.-M. MARTIN, Modalités de l'"incastellamento", *cit.*, p. 100 sq.

⁹⁷ H.-B. V-1, 418-19.

⁹⁸ Voir encore H.-B. V-2, 811 sq, 906, 934 sq, 955 sq, *C.D. Brind.* I, 55 (1240). Sur le port de Bari: *C.D.B.* VIII, 248 (1235), H.-B. V-2 p. 809 sq et 917 (1240). Le site de Torremare, qui correspond sans doute à celui de la *Civitas S. Trinitatis*, à l'embouchure du Basento (ou encore à celui d'un port de l'embouchure du Bradano) est en tout cas un lieu peuplé à la fin du XII^e siècle: WINKELMANN I, 71 (1197).

⁹⁹ Voir J.-M. MARTIN, L'organisation administrative et militaire du territoire *Potere, società e popolo nell'età sveva. Atti delle seste Giornate Normanno-Sveve* (1983), Bari 1985, p. 71-121: p. 79 sq.

¹⁰⁰ Le terme de *castrum* tend de plus en plus à désigner un château; son emploi dans le sens ancien d'"habitat fortifié" se restreint au contraire.

aussi villes ouvertes, *casalia* simples ou abritant *domus* ou *massaria* (ou les deux), châteaux isolés, embarcadères. C'est désormais en fonction du seul pouvoir souverain qu'il faut classer les établissements humains.

Dans ce nouveau réseau, dont il fallait esquisser la géographie et la typologie, nous ne nous intéresserons qu'aux habitats les plus importants, que l'on peut qualifier de "villes". Notons toutefois que ce concept moderne n'a, dans l'Italie méridionale du XIII^e siècle, aucun correspondant. Pour des raisons historiques: aux X^e-XII^e siècles, les *civitates* épiscopales ont été choisies dans l'ensemble des *castra* alors formés. Au XIII^e siècle, le développement économique a donné d'autre part à certaines agglomérations — principalement maritimes — des fonctions économiques propres. Les deux réseaux (cités épiscopales et villes marchandes) ne se recouvrent que partiellement; il va de soi, par exemple, que la *terra* de Barletta est beaucoup plus importante que les *civitates* de Montecorvino, de Tertiveri ou de Lavello. Que dire de Foggia, capitale qui dépend de la cathédrale de Troia? Donnons le nom de ville à la fois aux *civitates* et aux agglomérations marchandes n'ayant pas atteint le statut de cité.

Un premier trait, commun à beaucoup d'agglomérations importantes, mérite d'être souligné: au XII^e ou au début du XIII^e siècle, des *suburbia* (faubourgs) en ont étendu la superficie. On le note à Foggia dès 1125¹⁰¹, Monopoli en 1128¹⁰², Salpi en 1150¹⁰³, Gravina en 1155¹⁰⁴, Barletta en 1162¹⁰⁵, Trani en 1169¹⁰⁶, Molfetta¹⁰⁷ et Oria¹⁰⁸ en 1173, Ascoli en 1193¹⁰⁹, S. Lorenzo in *Carminiano* en 1199¹¹⁰. Les faubourgs ne sont pas au XII^e siècle, on le voit, un monopole absolu des villes côtières; en sont dotées, en Capitanate, des agglomérations récentes, dont la croissance a été très rapide et qui, en outre, n'ont pas le statut de cité. A l'époque

¹⁰¹ C.D.P. XXI, 48.

¹⁰² C.D.P. XX, 79.

¹⁰³ C.D.B. X, 16.

¹⁰⁴ Cava H 24.

¹⁰⁵ Trani 52.

¹⁰⁶ *Ibid.* 59.

¹⁰⁷ C.D.B. VII, 50.

¹⁰⁸ C.D. Brind. I, 19.

¹⁰⁹ *Montevergine* 888.

¹¹⁰ Cava XLIV, 99.

frédéricienne, les faubourgs se multiplient: Foggia en a déjà trois avant que l'empereur ne s'y installe¹¹¹; dans les années 1240, on y connaît les *suburbia Bassani*¹¹², *Maniaporci*¹¹³, *S. Andree*¹¹⁴ *Templi*¹¹⁵, *S. Petri*¹¹⁶; les deux derniers comprennent encore de nombreux espaces vides. La moyenne cité d'Ascoli est maintenant flanquée au moins de deux faubourgs¹¹⁷. Les vieilles cités de Capitanate s'agrandissent: les faubourgs St-Siméon et St-Matthieu se développent à Civitate¹¹⁸, le faubourg St-Blaise à Troia¹¹⁹, le *caranculum* à Fiorentino¹²⁰; Lesina est munie d'un *burgus*¹²¹. Un simple *casale*, Corleto au diocèse d'Ascoli, dispose d'un *suburbium S. Iuliani*¹²². Si les renseignements sont particulièrement nombreux sur la Capitanate, c'est principalement au *Quaternus de Excadenciis* qu'on le doit. Il en existe ailleurs aussi. Mais à Bari, ville qui nous est assez bien connue, on ne trouve aucune trace de débordement de l'enceinte: en 1210, Frédéric II concède à l'archevêque une terre "*ubi non sunt domus... iuxta ambitum muri civitatis Barensis iuxta portum*"¹²³ et ce privilège est renouvelé en 1223¹²⁴; il s'agit sans doute d'un cas particulier.

Les faubourgs ne semblent pas aussi bien fortifiés que les noyaux urbains anciens; certes, en 1164, un faubourg de Barletta est bordé d'une enceinte¹²⁵; mais, au XIII^e siècle, on ne trouve

¹¹¹ C.D.P. XXI, 139.

¹¹² C.D.P. XXI, 156 (1242); *Quaternus de Excadenciis* p. 18 et 20.

¹¹³ *Quaternus de Excadenciis* p. 17, 18, 26.

¹¹⁴ *Ibid.* p. 18.

¹¹⁵ *Ibid.* p. 19, 22-24, 27, 31.

¹¹⁶ *Ibid.* p. 20-28, 31. Sur Foggia à l'époque frédéricienne, voir M. BELLUCCI, Il palazzo imperiale di Foggia, *Arch. Stor. Pugliese* 4 (1951) p. 121-136. Nous n'avons pu consulter l'ouvrage suivant: B. BIAGI, *Foggia imperiale*, Foggia 1933 (*Raccolta di Studi Foggiani*, 7).

¹¹⁷ *Montevergine* 1292 (1210), 1339 (1213), 1366 (1214), 1377 (1215), 1510 (1223), 1590 (1227), 1622 (1228), 1672 (1230), 1675 (1230), 1952 (1245): ce dernier acte mentionne un troisième *burgus*.

¹¹⁸ *Quaternus de Excadenciis* p. 78-79.

¹¹⁹ *Ibid.* p. 4 et 6.

¹²⁰ J.-M. MARTIN, *L'apporto*, cit., p. 9 sq. Ce faubourg est probablement situé à l'est de la cité: J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 518.

¹²¹ *Quaternus de Excadenciis* p. 57.

¹²² *Ibid.* p. 15.

¹²³ H.-B. I-1, 173 sq.

¹²⁴ H.-B. II-1, 346 sq.

¹²⁵ C.D.B. X, 21.

plus autour de ces nouveaux quartiers que des fossés¹²⁶, parfois mal entretenus¹²⁷. On comprend dès lors que le problème de l'enceinte urbaine ne se pose plus dans les mêmes termes qu'autrefois: une partie au moins des agglomérations murées est située hors les murs, sans plus de protection que les *casalia*. L'absence de murs a, certes, de graves inconvénients dans la période de troubles des années 1189-1220: ainsi les troyens dévastent trois faubourgs de Foggia¹²⁸. Elle n'en a plus guère à partir du moment où l'autorité impériale se fait sentir. Surtout, elle présente pour l'empereur un avantage considérable: la population que n'abrite pas une muraille n'a guère les moyens de se révolter; la muraille castrale, destinée à garantir un minimum de paix pendant la première période féodale, est maintenant jugée comme dangereuse. Déjà Roger II manifestait une certaine antipathie envers les enceintes urbaine¹²⁹; mais ses moyens d'action étaient limités, d'autant que l'utilité de la muraille était encore généralement reconnue. Pour Frédéric II, les termes du problème sont un peu différents. Il a, d'une part, les moyens d'abattre les murs; d'autre part les techniques de la guerre ont changé et le château, au demeurant beaucoup plus complexe qu'au XII^e siècle, en est devenu l'élément topographique essentiel; le château permet en outre de contrôler, de l'extérieur, les habitants. N'anticipons pas cependant: au XIII^e siècle, il est vrai que la grande majorité des villes de la Pouille, comme du reste du royaume, conservent leurs enceintes. Mais dans la province impériale qu'est la Capitanate, protégée dans son ensemble par une couronne de châteaux, les rébellions urbaines du début des années 1230 sont suivies de la destruction des murailles et des fossés de plusieurs agglomérations, dont Foggia. A la fin du règne, Foggia reste une ville ouverte. C'est ce qui ressort du récit de Jamsilla: peu après la mort de l'empereur, les habitants se rebellèrent et on apprit qu'"ils avaient commencé à se fortifier tout autour au moyen de talus"¹³⁰. Lors des luttes consécutives à la mort de Conrad I^{er} les pontificaux ne disposent, pour se retrancher dans la ville, que de fossés et

¹²⁶ Barletta: C.D.B. X, 111 (1265); Ascoli: *Montevergine* 1672 (1230); Fiorentino: S.L.S. 145 (1205).

¹²⁷ *Fossatum dirutum* à Foggia: *Quaternus de Excadenciis* p. 18 et 26; il est vrai que les fossés de la ville ont été comblés: *supra*, n. 37.

¹²⁸ C.D.P. XXI, 139.

¹²⁹ J.-M. MARTIN, *Les communautés d'habitants*, cit., p. 89 sq et 96.

¹³⁰ Jamsilla p. 500: "*Fogitani aggeribus circumcirca vallare se cœperant*".

veulent construire des palissades¹³¹. La politique de destruction (sélective) des enceintes urbaines sera poursuivie par les successeurs de Frédéric II¹³². Ainsi l'empereur réside dans une ville ouverte, protégée de loin par des châteaux. Au reste, la muraille urbaine est devenue vulnérable: lors de la rébellion salentine de 1255, Manfred parvient à saper les murs d'Oria, dont les habitants ont pris la précaution de construire une seconde enceinte derrière la première¹³³.

Le château est en effet l'élément défensif essentiel. Ce n'est pas vraiment une nouveauté: dès la première époque normande, les seigneurs ont flanqué d'une forteresse les cités et *castra* dont ils ont pris le contrôle¹³⁴. Mais les châteaux fédériciens ont évidemment une structure bien différente de celle de leurs prédécesseurs; il n'est pas de notre compétence d'en parler¹³⁵. Bornons-nous à évoquer brièvement la construction et la situation de certains de ces châteaux. Selon Richard de S. Germano, des châteaux sont construits (ou reconstruits) en 1233 à Trani, Bari, Brindisi (ces deux dernières villes au moins en possédaient un au XII^e siècle)¹³⁶. A Brindisi, le château a été reconstruit sur un emplacement nouveau¹³⁷. En 1240, des travaux sont effectués dans les châteaux de Bari, Trani et Andria¹³⁸; on prévoit la reconstruction de deux tours du château d'Otrante battues par la mer¹³⁹. Les forteresses de Trani, Bari et

¹³¹ *Ibid.* p. 536.

¹³² Ainsi pour Barletta, pour Naples et pour Capoue: *Jamsilla* p. 503 et 506; CAPASSO 95; voir WINKELMANN II, 490.

¹³³ *Jamsilla* p. 546.

¹³⁴ J.-M. MARTIN, *Modalités de l'incastellamento*, cit., p. 99. J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 521 sq.

¹³⁵ Outre les ouvrages de HASELOFF et de STHAMER, voir *L'art dans l'Italie méridionale*, cit. H. HAHN et A. RENGER-PATZSCH, *Hohenstaufenburgen in Süditalien*. Munich 1961. *Architettura sveva nell'Italia meridionale. Reperti dei castelli federiciani*, sous la direction de A. BRUSCHI et G. MIARELLI-MARIANI, Prato 1975. C. A. WILLEMSSEN, *I castelli di Federico II nell'Italia meridionale*, Naples, 1976.

¹³⁶ *Ryccardus de S. Germano* p. 184; le château de Brindisi a peut-être été commencé en 1227-28: *Architettura sveva*, cit., p. 94. Sur la construction du château de Trani en 1234: H.-B. IV-1, 464. Voir encore H.-B. V-1, 409 sq, V-2, 685 sq. Sur le château de Tarente: STHAMER p. 107.

¹³⁷ C.D. *Brind.* I, 70 (1252) et 71 (1253): *fossatum castris veteris, terra vacua in loco castris veteris*.

¹³⁸ H.-B. V-2, 848 sq.

¹³⁹ *Ibid.*, 852 sq.

Brindisi appartiennent, avec neuf autres, à la catégorie des *castra exempta*, dont l'empereur nomme lui-même les châtelains¹⁴⁰. Certes, tous les châteaux apuliens ne dépendent pas de l'empereur: ainsi celui de Conversano¹⁴¹; certains ont même pu être passagèrement usurpés¹⁴²; mais dans leur grande majorité ils sont domaniaux. La reconstruction ou l'aménagement des forteresses s'accompagne parfois d'un remaniement de l'enceinte urbaine: ainsi à Terlizzi¹⁴³. Il arrive — rarement — qu'une ville soit munie de deux châteaux: c'est le cas de Lucera¹⁴⁴ et, semble-t-il, de S. Agata di Puglia¹⁴⁵; à Lucera, la dualité est sans doute due à l'existence de deux populations, chrétienne et musulmane; à S. Agata, un site exceptionnel peut avoir été doublement utilisé. Mais très généralement toute agglomération importante est munie d'un château et d'un seul. Même si la technique de construction a considérablement évolué, même si (comme à Brindisi) la forteresse a pu être déplacée, la place du château par rapport à l'agglomération reste en gros semblable à ce qu'elle était aux XI^e et XII^e siècles: en marge de l'habitat, mais accolé à lui¹⁴⁶. A Terlizzi, le château est séparé de la ville par un fossé au début du XIII^e siècle¹⁴⁷; mais quelques années plus tard le mur

¹⁴⁰ H.-B. V-1, 411 sq (1239): sont *exempta* les châteaux de S. Agata, Canosa, Barletta, Castelpagano, Monte S. Angelo, Tarente, Ostuni, Oria, Gravina et, en Basilicate, ceux de Melfi et S. Fele; voir STHAMER p. 30.

¹⁴¹ Ce château existe en 1217 (sans doute depuis fort longtemps): C.D.P. XX, 167. En 1256, il est tenu par Philippe Chinard (*ibid.* 208), seigneur de la ville depuis 1239: voir *Dizionario Biografico degli Italiani*, s.v. Chinard (N. KAMP).

¹⁴⁴ *Ryccardus de S. Germano* p. 142 (1226): l'archevêque de Tarente avait nommé des châtelains dans des châteaux impériaux. H.-B. V-2, 696 (1240): le justicier de Capitanate doit recevoir le *castrum S. Iuliani* indûment occupé. On ne connaît pas de château apulien qui ait été démantelé au lendemain de la promulgation des constitutions de Capoue (*Ryccardus de S. Germano* p. 88-93, § 19).

¹⁴³ C.D.B. III, 238 (1237).

¹⁴⁴ STHAMER p. 100; voir HASELOFF p. 97-340 et *Architettura sveva*, cit., p. 32-33.

¹⁴⁵ STHAMER p. 103-104.

¹⁴⁶ Voir F. BOCCHI, *Castelli urbani e città nel regno di Sicilia all'epoca di Federico II*, *Federico II e l'arte del Duecento italiano* sous la direction de A. M. ROMANINI, I, Galatina 1980, p. 53-74, précisément p. 55-56.

¹⁴⁷ C.D.B. III, 203 (1212): une maison est située *in platea super fossatum castelli*.

de la ville s'appuie sur lui¹⁴⁸. La situation n'est pas différente à Dragonara¹⁴⁹, à Fiorentino¹⁵⁰, à Troia et à Montecorvino¹⁵¹, ou encore à Trani ou à Bari dans un cadre urbain cependant très différent de celui de la Capitanate¹⁵². On sait que ces châteaux possèdent, à partir des années 1220 ou 1230, une garnison permanente de *servientes* commandée par un châtelain, soumis à partir de 1231 au moins à un *provisor castrorum* régional. Le château échappe donc à l'administration urbaine; il permet, en revanche, de contrôler la population¹⁵³. Tout ce qui pourrait ressembler à des forteresses concurrentes est détruit: en 1242, on fait abattre les tours construites à l'intérieur de la cité de Bari¹⁵⁴.

Quant à la topographie urbaine proprement dite, elle n'obéit pas à un modèle uniforme. On a montré ailleurs que les petites cités de Capitanate fondées au XI^e siècle par l'administration byzantine avaient généralement un plan allongé et étaient traversées dans leur longueur par une grande rue centrale sur laquelle donnaient de courtes ruelles de traverse, selon un plan orthogonal conservé aujourd'hui à Troia¹⁵⁵. Il semble au contraire, pour autant qu'on puisse en juger, que les cités et *castra* de la Pouille centrale avaient une forme ramassée. Une différence à plus petite échelle se manifeste sans doute aussi entre Capitanate et Terre de Bari: à Bari, par exemple, les maisons sont souvent séparées par des cours; dans le Tavoliere au contraire, elles sont bâties les unes contre les autres¹⁵⁶. Mais il s'agit de constantes, non d'éléments propres à l'époque frédéricienne; elles n'ont pas de rapports avec le pouvoir tel qu'il s'exerce au XIII^e siècle.

¹⁴⁸ *Ibid.* 238 (1237).

¹⁴⁹ *S.M.G.* 254 (1220).

¹⁵⁰ *Ibid.* 111 (1203), 147 (1208); voir J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 518 et J.-M. MARTIN, *L'apporto, cit.*, p. 9.

¹⁵¹ J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 518-19.

¹⁵² F. BOCCHI, *loc. cit.*

¹⁵³ En 1250, quand Troia est vidée de ses habitants (*supra*, n. 35), le châtelain est chargé de la garde de la ville.

¹⁵⁴ *Ryccardus de S. Germano* p. 213.

¹⁵⁵ J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.* p. 521; J.-M. MARTIN, *L'apporto, cit.*, p. 9.

¹⁵⁶ Sur le cas de Bari: F. NITTI, Le costruzioni edilizie di Bari nei secoli X-XII. Appunti da documenti del tempo, *La Puglia tecnica* I, 12, Bari 1901. Voir J.-M. MARTIN, *L'apporto, cit.*, p. 8 sq.

Celui-ci encadre le pays de façon stricte. Ainsi, pour lever la *collecta*, qui devient un impôt direct régulier à partir de 1235, le pouvoir utilise des notables locaux qui connaissent la fortune de leurs concitoyens; aussi la taxation et la levée sont-elles effectuées dans chaque quartier urbain; un texte de 1238 en expose le mécanisme¹⁵⁷: le justicier convoquera deux ou quatre notables de chaque cité et *castrum*; ceux-ci choisiront deux personnes par *vicinancia vel comestabulia*, qui imposeront d'abord les plus riches puis, par ordre de fortune, les autres, sauf les pauvres qui ne pourraient être taxés à deux tarins; ainsi, dans le domaine de la fiscalité directe, on utilise les circonscriptions internes qui divisent les villes. Deux exemples apuliens nous présentent ces quartiers: il s'agit, à Troia comme à Brindisi¹⁵⁸, de *pictacie* ou *pictacia* qui portent le nom d'une église (*pictacia S. Marie* à Troia, *pictacia S. Stephani, S. Euphemie* à Brindisi) et doivent donc correspondre à des paroisses urbaines, mais qui n'apparaissent qu'à cette occasion.

Quant à l'administration urbaine et provinciale, elle est entièrement entre les mains d'agents de l'empereur et de fermiers¹⁵⁹. On ne s'étonnera donc pas que les villes du royaume ne possèdent aucun bâtiment public qui manifeste un quelconque pouvoir municipal. Cette absence, qui distingue évidemment les villes méridionales de celles du reste de l'Italie, n'est pas nouvelle; elle est plus manifeste à l'époque où, dans le nord, se construisent des palais communaux. En 1220, la *communitas Ebuli*, réunie à la veille du retour de l'empereur "pour l'exécution des services royaux", se rassemble dans l'*atrium* de l'église St-Marc¹⁶⁰; la même année, à Molfetta, le comte de Conversano, seigneur de la ville, tient une assemblée de barons et de *viri providi* devant le château¹⁶¹. Ces deux exemples (seul le second est apulien) montrent qu'il n'existe pas de lieu de réunion publique. On ne sait même pas où se rend

¹⁵⁷ WINKELMANN I, 812.

¹⁵⁸ *Montevergine* 1796 (Troia, 1234) et *C.D. Brind.* I, 79 (Brindisi, 1261).

¹⁵⁹ Rappelons que les constitutions de Capoue, puis celles de Melfi interdisent formellement la nomination de podestats, consuls ou recteurs: *Ryccardus de S. Germano* p. 88-93, § 14 et *Constitutions* I, 50.

¹⁶⁰ H.B. I-2, 796 sq.

¹⁶¹ *C.D.B.* VII, 87: "*ante castellum... sedentes*".

la justice: aucun texte, à notre connaissance, ne mentionne de bâtiment qui lui soit destiné. Les seuls lieux publics sont les églises. N'en déduisons pas hâtivement qu'elles sont au XIII^e siècle (comme elles l'ont parfois été plus tôt) centres de vie civique: les cathédrales jouent sous le règne de Frédéric II un rôle d'autant plus faible que, à mesure que se prolonge le dernier conflit avec Rome, la plupart des sièges épiscopaux deviennent vacants; elles sont alors gérées par des agents impériaux¹⁶². Même les justiciers ne paraissent pas disposer d'un bâtiment propre à leur fonction (itinérante, il est vrai); en 1234 le monastère de Montevergine loue un palais, qu'il possède à Bari, à Richard de Montefusco, justicier de Capitanate; il est sis à côté de la *domus* du justicier de la Terre de Bari, *Maio de Amirato*, lui même probablement barésien¹⁶³; Richard est aussi doté d'une maison dans un faubourg de Foggia¹⁶⁴. Les archives des agents du pouvoir sont conservées dans des châteaux.

Il n'existe donc pas de bâtiments publics à fonctions politiques, administratives ou judiciaires (certes, les châteaux servent de prisons¹⁶⁵). On rencontre, au contraire, des édifices liés aux aspects principaux du pouvoir impérial: militaire (on a déjà évoqué les châteaux); économique; enfin, de prestige et de loisirs. L'administration fiscale avait déjà ses bâtiments propres à l'époque normande: ainsi la douane¹⁶⁶; mais ils se multiplient dans les années 1230, avec les *nova statuta*: les *fundica*¹⁶⁷, où sont déposés les produits dont la vente est monopole d'État (sel, fer, acier)¹⁶⁸, mais aussi

¹⁶² N. KAMP, *Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien. I. Prosopographische Grundlegung: Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266*, Munich 1973-75, 3 vol. (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 10/I). Il semble que l'archevêque *Peregrinus* de Brindisi ait joué un rôle dans la rébellion salentine de 1255: *ibid.* 2 p. 677. Voir A. JACOB, L'année 1255 à Nardò d'après une note du Scorialensis R II 18, *Q.F.I.A.B.* 58 (1978) p. 615-623, précisément p. 621.

¹⁶³ *Montevergine*. 1791; Richard occupe cette maison et y fait des travaux jusqu'à sa disgrâce en 1246: *ibid.* 1965 et 1966.

¹⁶⁴ *C.D.P.* XXI, 156.

¹⁶⁵ Voir par exemple H.-B. V-1 p. 606 sq (1239).

¹⁶⁶ *C.D. Barl.* I, 27 (1247).

¹⁶⁷ Sur les nouveaux monopoles, voir N. KAMP, *Vom Kämmerer*, *cit.*, p. 56-57.

¹⁶⁸ Voir *Constitutions* I, 89. Les *fundicarii* sont bien attestés en Pouille: GIRGENSOHN et KAMP, *Tarent* n° 9, 12; *C.D. Barl.* I, 27.

toutes sortes d'autres marchandises¹⁶⁹. La teinture, activité réservée aux communautés juives, était à l'époque normande très souvent placée sous la coupe des évêques: elle devient monopole d'État; à Tarente, on rassemble des teinturiers venus d'ailleurs; ils sont dotés d'un bâtiment particulier, la *tinctoria*, que l'on répare¹⁷⁰. La *bucheria* (abattoir), contrôlée par l'État, doit être transférée, pour raison de salubrité, hors des villes avec le marché de la viande¹⁷¹. Il est possible que la destination économique de tous ces bâtiments fasse qu'ils n'aient pas été conservés comme l'auraient été les symboles d'un pouvoir politique urbain; nous ne pouvons nous faire une idée de leur emplacement précis dans l'ensemble urbain. Dans les villes maritimes, il semble aller de soi que la plupart devaient être concentrés près du port. Ajoutons encore à cela les bâtiments des *massarie* impériales (à Foggia par exemple), les lieux d'autres activités publiques contrôlées (atelier monétaire et arsenal à Brindisi). Seul le pouvoir central dispose d'édifices publics, dont la vocation n'est pas politique. Au reste, dans les années 1230, l'État ne s'occupe pratiquement que de défense et de finances.

Il faut évidemment faire un sort à part à Foggia, sur laquelle le *Quaternus de Excadenciis* jette quelques lueurs. Dans la capitale, où les biens domaniaux (augmentés des confiscations opérées au détriment des Templiers et des Hospitaliers) abondent, et accessoirement dans quelques agglomérations de Capitanate, de hauts personnages et des serviteurs de l'empereur résident temporairement ou en permanence. Avant 1242, le justicier de Capitanate Richard de Montefusco habitait le *suburbium Bassani*¹⁷²; en 1249-50 le comte de Manopello, le maître justicier, le marquis de Hohenburg, le comte de Caserte disposent de maisons que la cour met parfois gratuitement à leur disposition¹⁷³; le Mont-Cassin et S. Lorenzo d'Aversa sont propriétaires à Foggia¹⁷⁴; le procureur du comte d'Acerra tient des maisons à Castelluccio dei Sauri¹⁷⁵; Philippe de

¹⁶⁹ Par exemple H.-B. V-1, 440 sq (1239).

¹⁷⁰ GIRGENSOHN et KAMP, *Tarent* n° 4.

¹⁷¹ WINKELMANN I, 784 (1231); voir GIRGENSOHN et KAMP, *Tarent* n° 12. C.D. *Brind.* I. 64, C.D. *Barl.* I, 27.

¹⁷² C.D.P. XXI, 156.

¹⁷³ *Quaternus de Excadenciis* p. 17, 18, 27.

¹⁷⁴ *Ibid.* p. 26-27.

¹⁷⁵ *Ibid.* p. 10.

Zungoli, justicier des Abruzzes puis de la Terre de Bari¹⁷⁶, a été possessionné à Deliceto¹⁷⁷; Robert *de Castilione*, vicaire impérial dans les Marches¹⁷⁸, a eu un palais à *S. Crux de Memona*¹⁷⁹; une maison d'un faubourg de Civitate appartient au comte de Manopello¹⁸⁰. Des archers, des membres du personnel de la *marescalla*, des gardiens de léopards, des ingénieurs, un orfèvre sont logés par la cour ou touchent des rentes qu'elle leur concède à Foggia, mais aussi à Civitate, à Siponto, dans le *casale Celani*¹⁸¹. Dans cet ensemble, la place centralé est occupée par les *domus* de l'empereur. Il ne semble pas possible de replacer le palais de Foggia dans le cadre de la ville ancienne, détruite par un tremblement de terre en 1739. Les autres palais, on l'a dit, sont isolés ou placés dans de tout petits habitats: à *Salzburgus*, une maison jouxte celle de l'empereur¹⁸². En revanche, la *domus vivarii S. Laurentii* n'est pas située dans l'agglomération de *S. Lorenzo in Carminiano* (qui continue, semble-t-il, de dépendre de l'évêque de Troia), mais entre *S. Lorenzo* et Foggia, au bord d'un étang, au milieu d'un parc peuplé d'animaux¹⁸³. L'imitation de Palerme semble évidente. Ajoutons que la Pouille a été, avec la Campanie, l'une des régions dans lesquelles les réformes des années 1230, elles aussi inspirées par le modèle sicilien, ont été les plus radicales.

Pour conclure, nous voudrions d'abord rassembler quelques résultats auxquels conduit l'étude des textes. La géographie de l'habitat a été au total assez légèrement modifiée par la volonté de l'empereur: l'importance globale du peuplement lui interdisait toute action d'envergure. Du moins est-il le seul à l'avoir modifiée. Dans le domaine de la topographie urbaine, l'évolution est plus importante. Le développement urbain, commencé au XII^e siècle, n'est certes pas dû à la seule initiative impériale. Mais la rigidité acquise par l'administration militaire et financière après 1231, l'écrasement de toute volonté d'autonomie urbaine, se traduisent par la présence de châteaux et de bâtiments destinés à l'administration fiscale,

176 WINKELMANN I, 768; H.-B. V-1, 444.

177 *Quaternus de Excadenciis* p. 12.

178 H.-B. V-1, 524; WINKELMANN II, 367.

179 *Quaternus de Excadenciis* p. 46.

180 *Ibid.* p. 78.

181 *Ibid.* p. 75-76, 49, 64.

182 *Ibid.* p. 59.

183 HASELOFF p. 79-88.

l'absence persistante au contraire de toute trace tangible de vie politique, parfois même la destruction de l'enceinte urbaine. Ces traits se manifestent de façon originale à Foggia. C'est au XIII^e siècle qu'est consommé le divorce entre le modèle urbain de l'Italie communale et celui de l'Italie méridionale influencé par la Sicile, dans un cadre économique tout différent.

Mais les textes ne disent pas tout. Et nous avons bien conscience du caractère provisoire des résultats de cette communication: géographie et topographie ne s'étudient bien que sur le terrain. Par chance, en Capitanate, les bouleversements survenus entre le XIII^e et le XX^e siècle laissent encore visibles les traces d'un grand nombre d'habitats et de constructions disparus. Haseloff a eu le très grand mérite, il y a plus de soixante ans, d'en entreprendre le recensement systématique pour l'époque souabe. Depuis, la photographie aérienne a permis d'améliorer les méthodes d'investigation. Il convient désormais de confronter précisément les modèles d'habitats élaborés à partir des textes aux données concrètes du terrain, en associant archéologues et historiens¹⁸⁴.

JEAN-MARIE MARTIN

¹⁸⁴ Pour une première approche de ce type, voir J.-M. MARTIN et G. NOYÉ, *op. cit.*

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

Ann. Saxo: Annalista Saxo, éd. M.G.H., SS. VI p. 542-777.

CAPASSO: B. CAPASSO, *Historia diplomatica regni Siciliae inde ab anno 1250 ad annum 1266*, Naples 1874.

Catalogus Baronum: Catalogus Baronum, éd. E. JAMISON, Rome 1972 (*Fonti per la Storia d'Italia* 101).

Cava: Archives de l'abbaye de la SS. Trinità de Cava dei Tirreni.

C.D.B.: *Codice Diplomatico Barese*:

I: G. B. NITTO DE ROSSI et F. NITTI, *Le pergamene del duomo di Bari (952-1264)*, Bari 1897, réimpr. anast. Trani 1964.

III. F. CARABELLESE, *Le pergamene della cattedrale di Terlizzi (971-1300)*, Bari 1899, réimpr. anast. Bari 1960.

V. F. NITTI, *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo normanno (1075-1194)*, Bari 1902, réimpr. anast. Bari 1968.

VI. F. NITTI, *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo svevo (1195-1266)*, Bari 1906, réimpr. anast. Bari 1976.

VII. F. CARABELLESE, *Le carte di Molfetta (1076-1309)*, Bari 1912.

VIII. F. NITTI, *Le pergamene di Barletta. Archivio Capitolare (897-1285)*, Bari 1914.

X. R. FILANGIERI DI CANDIDA, *Pergamene di Barletta del R. Archivio di Napoli (1075-1309)*, Bari 1927.

XII. A. GIANNUZZI, *Le carte di Altamura (1232-1502)*, Bari 1935.

C.D. Barl.: S. SANTERAMO, *Codice Diplomatico Barlettano*, Barletta 1924-57, 3 vol.

C.D. Brind.: A. DE LEO, *Codice Diplomatico Brindisino*, I éd. G. M. MONTI, Trani 1940 et II éd. M. PASTORE DORIA, Trani 1964.

C.D.P.: *Codice Diplomatico Pugliese*:

XX. G. CONIGLIO, *Le pergamene di Conversano I (901-1265)*, Bari 1975.

XXI. J.-M. MARTIN, *Les chartes de Troia... I (1024-1266)*, Bari 1976.

C.D.V.: P. M. TROPEANO, *Codice Diplomatico Verginiano*, Montevergine, 5 vol. publiés depuis 1978.

Constitutions: Die Konstitutionen Friedrichs II. von Hohenstaufen für sein Königreich Sizilien, éd. et trad. H. CONRAD, Th. von DER LIECK-BUYKEN et W. WAGNER, Cologne-Vienne 1973 (*Studien und Quellen zur Welt Kaiser Friedrichs II.*, 2).

GARUFI, *Documenti inediti*: C. A. GARUFI, *I documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia*, Palerme 1899 (*Documenti per servire alla storia di Sicilia*, ser. *Diplomi*, 18).

GIRGENSOHN et KAMP, *Tarent*: D. GIRGENSOHN et N. KAMP, *Urkunden und Inquisitionen der Stauferzeit aus Tarent*, Q.F.I.A.B. 41 (1961) p. 137-234.

HASELOFF: A. HASELOFF, *Die Bauten der Hohenstaufen in Unteritalien*, II, Leipzig 1920, 2 vol.

H.-B.: J.-L.-A. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Historia Diplomatica Friderici II*, Paris 1852-1861, 7 tomes en 11 vol., réimpr. anast. Turin 1963.

Jamsilla: Nicolai de Jamsilla *Historia de Rebus Gestis Friderici II imperatoris eiusque filiorum Conradi, et Manfredi Aupliæ et Siciliæ regum ab anno 1210 usque ad 1258*, éd. L. A. MURATORI, R.I.S. 8, Milan 1726, c. 489-584.

LECCISOTTI, *Torremaggiore*: T. LECCISOTTI, *Il "Monasterium Terræ Maioris"*, Mont-Cassin 1942.

LECCISOTTI, *Troia*: T. LECCISOTTI, *Le colonie cassinesi in Capitanata*, IV. *Troia*, Mont-Cassin 1957 (*Miscellanea Cassinese* 29).

MAGISTRALE: F. MAGISTRALE, Aggiunte al "Codice Diplomatico Barese": Documenti di Terlizzi dei secc. XII e XIII, *Archivio Storico Pugliese*, 26 (1973) p. 51-111 (et éd. à part: *Quaderni dell'Archivio Storico Pugliese*, 11).

J.-M. MARTIN, *S. Maria del Galdo*: voir S.M.G.

Melfi: A. MERCATI, *Le pergamene di Melfi all'Archivio Segreto Vaticano*, *Miscellanea Giovanni Mercati*, 5, Cité du Vatican 1946 (*Studi e Testi* 125) p. 263-323.

Montevergine: documents des archives de l'abbaye de Montevergine, répertoriés par G. MONGELLI, *Abbazia di Montevergine. Regesto delle pergamene*, 1-3, Rome 1956-57 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato* 25, 27, 29).

Nardò: M. PASTORE, *Le pergamene della curia e del capitolo di Nardò*, Lecce 1964 (*Monografie e Contributi*, 5).

NIESE, *Materialien*: H. NIESE, *Materialien zur Geschichte Kaiser Friedrichs II.*, *Nachrichten...* Göttingen 1912, 1, p. 384-413.

NIESE, *Normannische und staufische Urkunden*, 1: H. NIESE, *Normannische und staufische Urkunden aus Apulien*, 1, *Q.F.I.A.B.* 9 (1906) p. 221-270.

Quaternus de Excadenciis: *Quaternus de excadenciis et revocatis Capitana-tæ de mandato imperialis maiestatis Frederici secundi...*, Mont-Cassin 1903.

Ryccardus de S. Germano: *Ryccardi de Sancto Germano notarii Chronica*, éd. C. A. GARUFI, Bologne 1937 (R.I.S.² VII-12).

SCHNEIDER, *Neue Dokumente*: F. SCHNEIDER, *Neue Dokumente vornehmlich aus Süditalien*, *Q.F.I.A.B.* 16 (1914) p. 1-54.

S.L.S.: F. CAMOBRECO, *Regesto di S. Leonardo di Siponto*, Rome 1913 (*Regesta Chartarum Italiæ* 8).

S.M.G.: J.-M. MARTIN, *Étude sur le Registro d'istrumenti di S. Maria del Galdo suivie d'un catalogue des actes*, *M.E.F.R.M.* 92 (1980) p. 441-510.

S.N.C.: P. DE LEO, *Le carte del monastero dei Santi Niccolò e Cataldo in Lecce*, Lecce 1978 (*Monumenti*, 2).

STHAMER: E. STHAMER, *Die Verwaltung der Kastelle im Königreich Sizilien unter Kaiser Friedrich II. und Karl I. von Anjou*, Leipzig 1914 (*Die Bauten der Hohenstaufen in Unteritalien*, Ergänzungsband I).

Trani: A. PROLOGO, *Le carte che si conservano nello Archivio del Capitolo metropolitano della Città di Trani (dal IX secolo fino all'anno 1266)*, Barletta 1877.

Tremiti: A. PETRUCCI, *Codice Diplomatico del monastero benedettino di S. Maria di Tremiti (1005-1237)*. Rome 1960, 3 vol. (*Fonti per la Storia d'Italia* 98).

TRINCHERA: F. TRINCHERA, *Syllabus Græcarum Membranarum...*, Naples 1865 (réimpr. anast. récente. Rome s.d.).

VENDOLA, I: D. VENDOLA, *Documenti tratti dai Registri Vaticani (da Innocenzo III a Nicola IV)*, Trani 1940, I (*Documenti Vaticani relativi alla Puglia*, I).

WINKELMANN: E. WINKELMANN, *Acta imperii inedita seculi XIII*, Innsbruck 1880-85, 2 vol.